



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - SANGUINET (40)

Relevé faune-flore - Juillet 2026

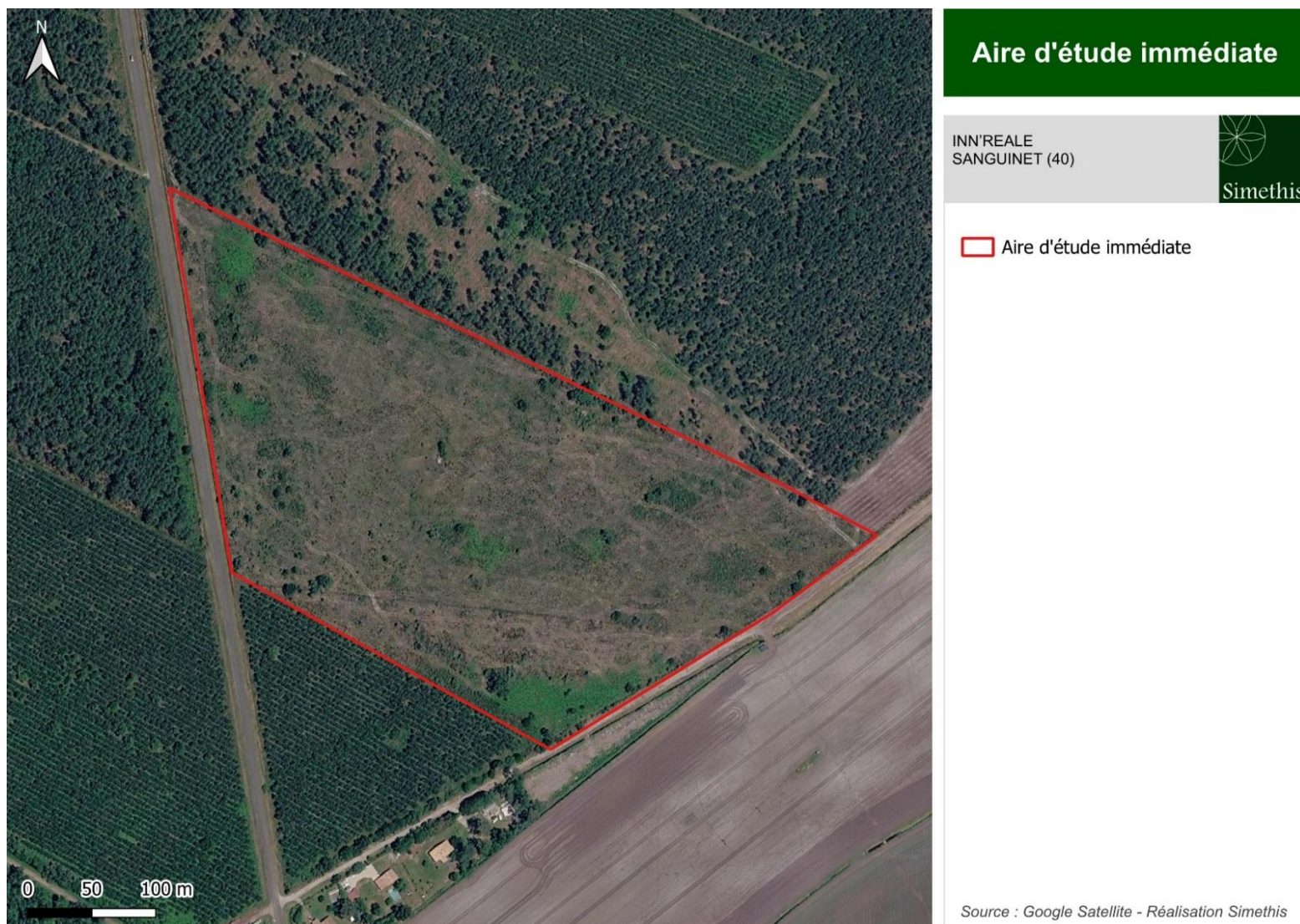
SIMETHIS, écologues

1, impasse de Calonge
Parc d'Activités du Courneau
33610 Canéjan
Tel : 05 56 89 94 09
contact@simethis.fr
www.simethis.fr



1. ZONE D'ETUDE

L'aire d'étude immédiate correspond à la coupe rase récente d'une forêt de production de pin maritime sur une surface d'environ 11,6 ha. Cette parcelle se situe sur la commune de Sanguinet dans les Landes, au cœur d'une matrice paysagère dominée par la culture de maïs et de pin maritime – Cf. Photographie en page suivante.



Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude immédiate



Pinède de production

Maïsculture

Aire d'étude immédiate

2. PROSPECTIONS DE TERRAIN ET OBJECTIFS

Date	Type	Conditions météorologiques
2/07/2026	Oiseaux nicheurs, faune générale Flore patrimoniale, habitats naturels, zones humides	33°C, ensoleillé, vent nul

3. FORMATIONS VEGETALES ET ZONES HUMIDES

Du fait du labour récent réalisé sur l’aire d’étude immédiate (Cf. Photo 1), la cartographie des habitats et la détermination des zones humides critère Végétation n’a pas pu être réalisée.

Toutefois, compte tenu de la végétation résiduelle présente sur l’AEI (liste ci-dessous) et des formations végétales alentours, une formation végétale de type lande acidiphile arbustive à ajoncs, bruyères, Avoine de Thore et, par secteurs, Molinie bleue (cette dernière étant indicatrice Zone Humide) est amenée à s’y développer en l’absence de labour (Cf. Figure 1).

Liste des espèces floristiques recensées le 2/07/2026 sur l’aire d’étude immédiate

Nom scientifique (Tax-Ref V17)	Nom commun	ZH
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée	-
<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais	-
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourdaine	ZH
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	-
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	ZH
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime	-
<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	Avoine de Thore	-
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	-
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin	-
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	-
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	-
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	-
<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	Ajonc nain	-



Figure 1 : Végétation sur l'aire d'étude immédiate

4. FLORE PATRIMONIALE ET REGLEMENTEE

Absence d'observation d'espèce floristique patrimoniale au sein de l'aire d'étude.

5. FAUNE REGLEMENTEE

5.1 Oiseaux nicheurs

19 espèces d'oiseaux ont été recensées lors du passage de terrain le 2 juillet 2026 – Cf. Liste en page suivante. La majorité de ces espèces ont été contactées en survol du site ou bien au droit des lisières et parcelles attenantes à l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'AEI en elle-même ayant subi un labour récent (probablement au cours du printemps 2026) - Cf. photo ci-dessous) -, la probabilité d'installation d'une espèce d'oiseau nicheur au droit de l'aire d'étude immédiate est quasi-nulle (la plupart des espèces locales ayant terminé leur cycle de nidification début juillet). Le labour a pu par ailleurs déloger des espèces s'étant établies en début de printemps sur l'AEI.

En l'état actuel (juillet 2026), l'aire d'étude immédiate ne contracte pas de potentialité d'accueil pour la nidification d'une espèce protégée.

NOTA : En théorie, en l'absence d'intervention (pas de broyage de la végétation) durant au moins une année, il est probable qu'une lande basse dominée par les bruyères, l'ajonc d'Europe, l'avoine de Thore (voire localement la molinie bleue) se développe sur l'AEI. Dans ce contexte hypothétique futur, il est possible qu'elle puisse accueillir de nombreuses espèces en période de reproduction (tarier pâtre, pipit rousseline, alouette lulu, engoulevent d'Europe, etc.).



Photo 2 : Prise de vue de l'aire d'étude immédiate le 2 juillet 2026

Liste des espèces d'oiseaux recensées le 02/07/2026 sur l'aire d'étude immédiate

Espèce		Responsabilité européenne	Protection réglementaire	Responsabilité nationale		Responsabilité régionale	Niveau de patrimonialité	Fonctionnalité écologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection Nationale (Article 3)	Liste rouge UICN France oiseaux nicheurs	Application d'un PNA	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)		Statut biologique au sein de l'aire d'étude immédiate
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Oui	Oui	-	Fort	Fort	Non nicheur
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	Oui	-	-	Notable	Modéré	Non nicheur
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oui	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Oui	-	-	Modéré	Modéré	Non nicheur

Espèce		Responsabilité européenne	Protection réglementaire	Responsabilité nationale		Responsabilité régionale	Niveau de patrimonialité	Fonctionnalité écologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection Nationale (Article 3)	Liste rouge UICN France oiseaux nicheurs	Application d'un PNA	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)		Statut biologique au sein de l'aire d'étude immédiate
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Oui	Oui	-	Fort	Fort	Non nicheur

5.2 Reptiles

Une seule espèce commune protégée recensée : le lézard des murailles.

En l'état actuel (juillet 2026), l'aire d'étude immédiate ne contracte pas une forte attractivité pour ce cortège étant donné le labour récent du site dans son intégralité.

Localement, d'autres espèces protégées communes sont recensées telles que la couleuvre verte-et-jaune et le lézard à deux raies

Espèce		Responsabilité européenne	Protection réglementaire		Responsabilité nationale		Responsabilité régionale		Niveau de patrimonialité	Fonctionnalité écologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat	Protection intégrale (individu et habitat)	Protection partielle (individu)	Liste rouge UICN France = NT, VU, EN, CR, RE	Application d'un PNA	Liste rouge UICN d'Aquitaine = NT, VU, EN, CR, RE	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)		Statut biologique au sein de l'aire d'étude immédiate
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Oui	Oui	-	-	-	-	Modéré	Modéré	Zone de repos

5.3 Amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée lors du passage réalisé le 2 juillet 2026. L'aire d'étude immédiate n'est pas particulièrement favorable à l'accueil de ce cortège compte-tenu de l'absence de point d'eau permanent sur le site ou à proximité immédiate. Par ailleurs les fossés de ceintures de l'AEI étaient à sec lors du passage terrain.

5.4 Chiroptères

Ce taxon n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique.

Les données disponibles sur la commune recense une dizaine de chauves-souris, toutes protégées au niveau national. La majorité de ces espèces sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate en chasse ou en transit, toutefois le site ne contracte aucune potentialité de gîte (absence de gîte bâti ou arboricole).

6.2 Orthoptères

Deux espèces communes recensées.

Espèce		Responsabilité européenne	Protection réglementaire	Responsabilité nationale		Responsabilité régionale	Responsabilité régionale	Niveau de patrimonialité
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat	Protection Nationale	Liste rouge UICN France = NT, VU, EN, CR, RE	Application d'un PNA	Rareté en Aquitaine	Rareté en Aquitaine	
Criquet atlantique	<i>Locusta migratoria gallica</i>	-	-	-	-	Faible	Assez commun	Faible
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	-	-	-	-	Faible	-	Faible

6.3 Mammifères terrestres

Quatre espèces communes recensées.

En l'état actuel (juillet 2026), l'aire d'étude immédiate ne contracte pas de potentialité d'accueil d'une espèce protégée.

Espèce		Responsabilité européenne	Protection réglementaire	Responsabilité nationale		Responsabilité régionale		Niveau de patrimonialité
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge UICN France = NT, VU, EN, CR, RE	Application d'un PNA	Liste rouge UICN d'Aquitaine = NT, VU, EN, CR, RE	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)	
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	-	-	-	Notable	Modéré
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	-	-	-	Modéré	Modéré
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	-	-	Modéré	Modéré
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	-	-	-	Modéré	Modéré

7. LIMITES DE L'ETUDE

L'entièreté de l'aire d'étude immédiate (AEI) ayant subi un labour récent – probablement au cours du printemps 2026 –, la végétation locale n'a pas pu être recensée dans sa totalité car elle n'a pas eu le temps de s'exprimer. Dans ce contexte, l'AEI est ponctuellement défavorable à la majorité des espèces locales associées aux landes qui se développent naturellement à l'échelle locale.

En théorie, en l'absence d'intervention (pas de broyage de la végétation) durant au moins une année, il est probable qu'une lande basse dominée par les bruyères, l'ajonc d'Europe, l'avoine de Thore (voire localement la molinie bleue) se développe sur l'AEI.

8. CONCLUSION

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des espèces recensées dans les différents cortèges faunistiques lors de la visite de terrain le 2 juillet 2026.

FAUNE	
	<u>Oiseaux nicheurs</u> : 19 espèces recensées dont 15 espèces d'oiseaux protégées. Aucune espèce protégée reproductrice sur l'AEI d'après le passage réalisé le 2 juillet 2026.
	<u>Amphibiens</u> : <i>Aucune espèce recensée (pas d'étude nocturne effectuée ciblant ce taxon).. Des inventaires doivent être menés. Probabilité faible de présence d'espèce protégée en reproduction sur l'AEI.</i>
	<u>Reptiles</u> : 1 espèce protégée communes : lézard des murailles. <i>Compte-tenu de la nature des milieux environnants, la présence ponctuelle de deux autres espèces protégées communes est probable sur l'AEI : lézard à deux raies, couleuvre verte et jaune.</i>
	<u>Odonates</u> : <i>Aucune espèce recensée. Probabilité nulle de présence d'espèce patrimoniale/protégée en reproduction sur le site.</i>
	<u>Insectes saproxylophages</u> : Absence d'espèce protégée (<i>absence de chêne colonisé par le grand capricorne</i>).
	<u>Lépidoptères</u> : 2 espèces communes recensées. Absence d'espèce protégée.
	<u>Mammifères</u> : 4 espèces communes recensées. <i>Probabilité nulle de présence d'espèce patrimoniale/protégée en reproduction sur le site.</i>
	<u>Chiroptères</u> : <i>Aucune espèce recensée (pas d'étude effectuée ciblant ce taxon). Des inventaires doivent être menés. Absence de gîtes potentiels sur l'AEI.</i>